



Ville de LORRAINE

## **FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 MAI 2020, TENUE À HUIS CLOS – EN VIDÉOCONFÉRENCE**

Les décrets gouvernementaux et les arrêtés ministériels, dont le 2020-004 et le 2020-029, obligent les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos. Par souci de transparence, les municipalités doivent informer les citoyens du contenu de la séance dans les meilleurs délais.

En plus de mettre en ligne un enregistrement de la séance, les élus ont également choisi de transmettre les faits saillants de ces séances pour que les citoyens aient accès à toute l'information rapidement.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire souligne la présence à cette séance ordinaire du Conseil municipal du 12 mai 2020, à 19 h, tenue en vidéoconférence, de :

Des élus municipaux :

- Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
- Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
- Siège no 3 - Mme Diane D. Lavallée, conseillère
- Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
- Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère
- Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Des administrateurs et employés municipaux :

- M. Christian Schryburt, directeur général
- Me Annie Chagnon, greffière
- Mme Stéphanie Bélisle, directrice du Service des communications

*Mot d'ouverture et de bienvenue du maire qui remercie la population pour le grand respect des consignes de distanciation sociale. Monsieur le maire souligne également les beaux gestes de solidarité et d'entraide, incluant le Fonds d'aide alimentaire, où les élus, le directeur général et plusieurs Lorrains ont donné généreusement de leur argent personnel sous forme d'aide alimentaire en collaboration avec le Provigo.*

*Monsieur Comtois souhaite finalement rappeler aux Lorrains que les services municipaux demeurent disponibles, même si les bâtiments municipaux sont fermés. Il invite la population à rester informé grâce au site Internet de la Ville, à l'infolettre et autre publication de la Ville.*

Suivant son mot d'ouverture, le maire constate le quorum.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 est adopté et est maintenant disponible sur le site Internet de la Ville.

### **4. PRÉSENTATION DES COMPTES**

Les élus prennent connaissance et analysent la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 12 mai 2020.

Madame la conseillère Martine Guilbault présente en plus amples détails la liste des chèques émis ou des comptes payés totalisant la somme de 1 219 394,60 \$, ainsi que les comptes à payer qui totalisent 182 930,37 \$.

La Ville autorise cette liste et autorise le paiement des sommes dues.

### **5. COMITÉS ET COMMISSIONS**

La Ville approuve le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 28 avril 2020 où cinq dossiers étaient à l'étude.

Madame la conseillère Lyne Rémillard résume la teneur des dossiers et les recommandations du CCU au Conseil municipal.

La Ville approuve le procès-verbal du CCU quant aux recommandations et aux conditions pour les dossiers suivant deux (2) plans d'agrandissement d'une valeur totale de 375 000\$, au 15, place de Valmont et au 14, rue de Nogent; un (1) plan d'amélioration locale d'une valeur de 25 000\$ au 8, place de Belleau; une (1) demande de dérogation mineure, au 34, rue de Loison ainsi que le plan d'amélioration locale au 25, boulevard du Val-d'Ajol, malgré certaines réserves louables émises par les membres du CCU.

### **6. DÉPÔT ET AVIS DE MOTION**

### **7. ADOPTION**

La Ville adopte le *Règlement 246 fixant les modalités des avis publics*.

Ce règlement a pour objectif de fixer de nouvelles modalités pour les avis publics afin que certains avis publics puissent dorénavant être publiés sur le site Internet de la Ville. Cela inclut notamment les avis publics liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, ceux liés à l'approbation réglementaire et autres avis publics administratifs.

## 8. RÉSOLUTIONS

### 8.1. Direction générale

#### **8.1.1. AUTORISATION SIGNATURE – Lettre d’entente 2020-01 – Horaire temporaire – Employés manuels**

Monsieur le conseiller Jocelyn Proulx explique qu’il s’agit d’une lettre d’entente intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2129 (cols bleus) concernant la modification temporaire de l’horaire des employés manuels.

Suivant cette entente, il sera plus facile d’adapter les horaires de travail et de créer des équipes distinctes afin de permettre au Service des travaux publics de mieux s’adapter aux mesures qui doivent être mises en place face à la COVID-19. Deux équipes seront ainsi créées, l’équipe A et l’équipe B, qui auront des horaires différents, des heures de pause et de dîner séparées.

La Ville autorise la signature de cette entente.

#### **8.1.2. AUTORISATION SIGNATURE – Lettre d’entente – Escouade citoyenne NOMINATION – Personnes désignées de l’application de la réglementation municipale**

Monsieur le conseiller Patrick Archambault explique qu’il s’agit d’une lettre d’entente intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2129-1 (cols bleus, section du Centre culturel) concernant la réaffectation des employés du Service des loisirs et de la culture en vue de la création d’une escouade citoyenne.

Le but de cette escouade citoyenne sera de faire de la surveillance des mesures liées à la COVID-19 et d’autres dispositions réglementaires, de souligner les bons coups des citoyens sur le territoire et de bonifier notre présence sur le territoire.

La Ville autorise la signature de cette entente et la nomination de certains employés municipaux pour agir à titre de fonctionnaire désigné.

### 8.2. Direction des communications et relations citoyennes

### 8.3. Direction des finances et trésorerie

#### **8.3.1. DÉPÔT – Rapport financier et rapport du vérificateur externe sur les états financiers et autres observations pour l’année 2019**

La Ville prend acte du dépôt du rapport financier pour l’année 2019 et du rapport du vérificateur externe tous deux déposés en conformité avec l’article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

### 8.4. Direction de l’urbanisme et de l’environnement

## 8.5. Direction des travaux publics et infrastructures

### **8.5.1. AUTORISATION – Affectation du surplus non affecté – Octroi de contrat – Glissières de sécurité**

Monsieur le conseiller Pierre Barrette explique que les glissières de sécurité et poteaux longeant le boulevard De Gaulle doivent être remplacés absolument. Un mandat est donc donné à la compagnie Les Glissières de sécurité J.T.D. inc. pour effectuer ces travaux. Le coût du contrat au montant de 21 421,98 \$ devra être financé à partir du surplus non-affecté.

La Ville autorise ce dossier.

### **8.5.2. Programmation de la TECQ 2019-2023**

Le programme de la TECQ est un programme conjoint des gouvernements fédéraux et provinciaux. Ce programme de subvention sert à transférer aux municipalités du Québec une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. Pour avoir droit à la subvention, il faut déposer notre programmation.

La Ville autorise ce dossier et le dépôt de la programmation TECQ 2019-2023.

## 8.6. Direction des loisirs et de la culture

## 8.7. Direction des services juridiques et du greffe

## 8.8. Sécurité publique

## **9. RÉOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI**

### 9.1. Appui à la Fédération canadienne des municipalités eu égard aux recommandations urgentes pour le gouvernement fédéral afin de contrer la crise financière provoquée par la pandémie de la COVID-19

Monsieur le maire explique que la Ville de Lorraine souhaite appuyer la FCM dans cette demande pour que les municipalités aient accès à une subvention, principalement pour le manque à gagner au niveau du service du transport en commun.

La Ville autorise ce dossier.

### 9.2. Table des préfets et élus de la couronne Nord – Impacts financiers COVID-19

Madame la conseillère Diane D. Lavallée explique que, dans le même ordre d'idée, la Ville de Lorraine souhaite appuyer la résolution des municipalités de la couronne Nord afin de planifier le fardeau économique et les impacts financiers de la COVID-19 sur le transport en commun et sur les contributions que les municipalités devront verser à EXO.

La Ville autorise ce dossier.

**10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions du public transmises par courriel avant la séance et qui sont également disponibles sur le site Internet de la Ville.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 h 33.